FranceAgriMer

MF/2019-04

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE SECTORIEL PLANTES A PARFUM AROMATIQUES ET MEDICINALES (PPAM)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre VI, titre II (partie réglementaire), notamment l'article D 621-6 et l'article D 621-22 modifié,

- Vu la décision du 18 Octobre 2019 de la directrice générale de FranceAgriMer portant création du Comité Sectoriel PPAM,

DÉCIDE :
Article unique : Composition

Sont nommés membres du comité sectoriel PPAM :

Représentants la production agricole	
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)	Nadine LEDUC Rudy USSEGLIO Jean Philippe PILLET
Confédération Paysanne	Eric DARLEY
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)	Yann SAUVAIRE
Représentant le secteur coopératif	
Coop de France	Jean Michel COTTA Alain COUSTON Laurent DEPIEDS
Représentant les interprofessions	
Syndicat Simples	Floriane RICHARD
Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages	Alexandre DUFOUR
Interprofession CIHEF	Alain AUBANEL
Association Interprofessionnelle PHYTOLIA	Laurent MARTINEAU
Association Interprofessionnelle AIHP	Luc JUSTAMON
Représentant les transformateurs	
Syndicat PRODAROM	Philippe MASSE
Syndicat SNIAA	Cécile PINEL
Syndicat SYNADIET	Emilie FAURE
Fédération FEDALIM	Jennifer MICHAUD
Représentant les industries	
Syndicat LEEM	Yves BARBIN
Représentants les pôles de compétitivité	
Pôle de compétitivité ABEN	Yves FAURE

Fait à Montreuil, le 20 décembre 2019
(en deux exemplaires)

La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Christine AVELIN